



santé
famille
retraite
services

**Caisse
de
Mutualité Sociale Agricole Ardèche Drome Loire**



**Procès verbal
de
l'Assemblée Générale Ordinaire
du
20 octobre 2022**



Le jeudi 20 octobre 2022, sur décision du Conseil d'Administration de la MSA Ardèche Drôme Loire et sur convocation de son Président adressée le 05 septembre 2022, les délégués cantonaux de la Mutualité Sociale Agricole des départements de l'Ardèche, de la Drôme et de la Loire se sont réunis, à 9 heures 30, en Assemblée Générale Ordinaire à Barbières (26), sous la Présidence de M. Henry JOUVE, Président du Conseil d'Administration de la MSA Ardèche Drôme Loire.

Introduction M. JOUVE

M. JOUVE accueille les participants et ouvre cette Assemblée Générale.

Il salue tous les délégués et annonce que le quorum est atteint.

L'Assemblée Générale peut donc débiter.

Accueil des Délégués

M. le Président Henry JOUVE accueille et remercie les délégués de leur venue, notamment ceux qui ont fait un long déplacement en car. Puis il salue les personnalités pour leur présence à l'Assemblée Générale et fait part des excuses de celles qui ne peuvent participer aux travaux.

Après émargement des délégués de leur collège respectif, M. Henry JOUVE, Président de la MSA Ardèche Drôme Loire, porte à la connaissance de l'Assemblée les résultats des feuilles d'émargement, à savoir :

	Délégués présents	Pouvoirs	Total
1er Collège	40	3	43
2ème Collège	60	23	83
3ème Collège	20	2	22
Soit au total sur 464 inscrits :	120	28	148

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Ordinaire statue valablement dès lors que le quart des membres qui la composent est présent (soit 115 délégués).

Le quorum requis étant atteint, l'Assemblée Générale peut statuer valablement.

Le Président JOUVE déclare donc l'Assemblée Générale ouverte.

L'Assemblée Générale désigne ensuite à l'unanimité, en qualité d'assesseurs,

- . à titre de délégué du 1^{er} Collège : M. COMBE Claude
du canton de Rhône-Eyrieux (Ardèche)
- . à titre de délégué du 2^{ème} Collège : M. BILLAUD Jean-Paul
du canton de Feurs (Loire)
- . à titre de délégué du 3^{ème} Collège : M. TERRAS Paul
du canton de Loriol (Drôme)

M. DONNAY François, Directeur Général, est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président décline l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Ordinaire, à savoir :

- Accueil des délégués

- Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2021
- Rapport d'Activité et Financier
- Vote des résolutions
- Rapport Mutualiste
- Réponses aux questions écrites et orales
- Rapport Moral du Président
- Intervention de M. PURSEIGLE, sociologue et débat avec la salle
- Intervention des personnalités

Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2021

Le Président rappelle qu'il appartient aux délégués composant la présente Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse de MSA Ardèche Drôme Loire d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 8 juin 2021.

Il demande aux délégués de faire connaître leurs éventuelles observations sur ledit procès-verbal.

En l'absence d'observations, il soumet au vote ce procès-verbal :

- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**
- **POUR : 148**

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la MSA de l'Ardèche Drôme Loire du 8 juin 2021, approuvé par la Tutelle en date du 5 août 2021 est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

Rapport d'activité et financier présenté par M. DONNAY

M. DONNAY, Directeur Général, présente son rapport d'activité 2021 (cf. annexe 1).

Vote des résolutions

M. JOUVE demande à M. BERTOUX, Directeur Comptable et Financier, de donner lecture du projet de résolutions.

1ère résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration, donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration de la Mutualité Sociale Agricole Ardèche-Drôme-Loire.

- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 2**
- **POUR : 146**

2ème résolution financière

L'Assemblée Générale décide en application du Code rural et de la pêche maritime :

- d'imputer sur la réserve de médecine du travail le déficit constaté de 25 944,41 €uros,
 - de porter la réserve de santé au travail au montant maximal réglementaire, soit 1 226 643,782 €uros, Le nouveau report à nouveau (RAN) s'établira en conséquence à 979 176,76 €uros.
-
- **CONTRE : 0**
 - **ABSTENTION : 10**
 - **POUR : 138**

Les délégués de l'Assemblée Générale de la MSA Ardèche Drôme Loire approuvent les résolutions pour l'année 2021.

Rapport Mutualiste présenté par M. MUCCHIELLI

Monsieur MUCCHIELLI s'associe à notre Président, Henry JOUVE, dans l'accueil de toutes les personnalités présentes pour notre Assemblée Générale, avec une attention toute particulière envers nos élus cantonaux, qu'il salue amicalement.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président intervient sur la vie mutualiste.

Dans un premier temps, il revient sur la question : « pourquoi toujours ce même sujet, laissé au représentant des salariés ? » .

En regardant bien, il s'agit de l'élément le plus important de notre institution, puisqu'il touche à notre constitution, notre ADN, le mutualisme. Sans mutualisme, ses élus, son organisation démocratique, rien ne nous différencie plus du système général.

Il revient sur un sujet qui lui semble des plus importants dans notre Institution. Lors de la dernière Assemblée Générale, nous avons déjà évoqué la nouvelle COG (Convention d'Objectif et de Gestion) signée avec les pouvoirs publics.

Comme nous l'avons déjà dit, nous avons nous salariés, refusé de signer cette convention.

Nous sommes en colère, et constatons dès à présent ses aberrations. Déjà affectés, par les précédentes COG, cette nouvelle planification 2021-2025, annonce la suppression de 15 % des effectifs de la MSA, la réduction de 5% par an, des budgets de fonctionnement, et ceci notamment au niveau de la vie mutualiste.

Aucune entreprise, ne supporterait une telle saignée.

Les pouvoirs publics savent se servir de la MSA. Ils ont besoin de nous, et font appel, lors des crises agricoles à notre savoir-faire. Nous y répondons toujours favorablement.

Si ces derniers, veulent comme ils le disent, défendre l'agriculture française, ils doivent mettre des moyens en face de leurs paroles. Ils doivent arrêter les coupes sombres dans le personnel et le budget, dont la MSA est victime.

Dans cet environnement, tout devient compliqué. Alors, qui donc de plus approprié, dans ces moments difficiles ?

Ce cher Winston CHURCHILL, sait toujours trouver les mots de la situation, M. MUCCHIELLI cite : « Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté... » et comme in fine c'est lui qui a gagné la guerre... nous allons le suivre et rester optimiste dans nos actions.

Ensuite, M. MUCCHIELLI indique qu'il a été interpellé par une collègue syndiquée, élue cantonale, qui lui a posée une question existentielle : *à quoi sert un élu cantonal et quel est son rôle ?*

Il réponds que ce n'est pas toujours facile, pour répondre à ce genre de question.

Il explique qu'on peut le faire par la théorie : l'élu cantonal est la base de notre système, doit animer les actions locales, et surtout être le lien entre le terrain, les administrés, les administrateurs et les agents de la Caisse.

Plus concrètement, il illustre, ce rôle d'élu local, par un exemple d'une action de terrain :

Une action de valorisation des élus MSA est mise en place, au national, autour de l'alimentation. Elle répond au contexte difficile de prise de fonction des délégués, liée à la pandémie.

Ainsi, une action s'est déroulée du 1^{er} au 9 Octobre dernier. Des élus MSA ADL, se sont mobilisés sur nos territoires. L'alimentation est devenue un sujet sensible ces dernières années avec l'augmentation des prix, les crises successives, climatiques, les événements géopolitiques.

Nous avons décidé, de mobiliser nos délégués cantonaux, sur ce thème, et de lancer une grande action. Déjà, de formidables initiatives ont été mises en place, sur notre territoire avec des annonces éloquentes. M. MUCCHIELLI cite par exemple : *« Une assiette idéale, l'olive de Nyons, ça baigne dans l'huile, la fête de la soupe, les tartes c'est pas ringard... »*

Cela déborde d'ingéniosité. Il indique qu'au début il était très sceptique, sur la réussite de cette action, mais il est heureux de s'être trompé, et d'admirer le dynamisme de notre réseau. Il remercie les délégués cantonaux qui l'ont bluffé pour leur réactivité et leur créativité.

M. MUCCHIELLI présente et donne la parole à M. Jean-Philippe BRECHET, Président de la Commission de la Vie Mutualiste, viticulteur du sud de la Drôme, administrateur, engagé dans la vie de notre Conseil.

Il indique que celui-ci va nous rappeler les fondamentaux et nous faire un bilan de cette action de terrain.

M. BRECHET prend la parole et remercie Monsieur Le 1^{er} Vice-Président. Il rappelle que cette action est initiée par la Caisse Centrale MSA, autour du thème de l'alimentation, sujet assez vaste dans une période où la souveraineté alimentaire devient un enjeu national.

M. BRECHET indique qu'en Ardèche Drôme Loire, le service mutualiste plus précisément, Dominique RABOTEAU, Isabelle FERRE et Corinne LAPLAIGE, ont été moteurs pour ces actions. Ils les ont aiguillé et stimulé.

M. BRECHET rappelle que l'objectif de départ était de réaliser 20 actions (une action par échelon local) Ils ont réalisé 21 actions. Il félicite tous les délégués car ces actions ont toutes été différentes

M. BRECHET précise qu'il y a eu 337 actions au national. Notre caisse est la numéro un. Il donne quelques chiffres en précisant que cela implique 51 élus, qu'entre la phase de préparation et la phase de réalisation, cela représente 775 heures de bénévoles et 220 heures de nos administratifs.

C'est grâce aux délégués que nous avons cette première place, grâce à notre travail ensemble. Chacun a choisi une action par rapport à son territoire. Il conclue en indiquant qu'il faut perpétuer ces bonnes relations. C'est une force de notre régime, Vive la MSA.

Un film qui retrace notre action sur l'alimentation est diffusé.

M. MUCCHIELLI remercie M. BRECHET et conclut ses propos, en remerciant, au nom du Conseil d'Administration, les salariés de la MSA ADL dans leur engagement, par leur action, ils font face à leurs responsabilités, dans des conditions difficiles.

Et remercie l'assemblée pour son attention.

M. BRECHET demande aux élus et administratifs qui ont contribué à ces actions de monter sur scène pour faire une photo de groupe.

Réponses aux questions écrites et orales

M.JOUVE précise que nous avons reçu 3 questions écrites.

1 - M. François ANDRE, 2^{ème} collège de la Drôme :

« J'ai constaté un retard conséquent (environ 3 mois 1/2), pour le règlement d'une feuille de soins papier ; dont le montant était assez conséquent, pourquoi ce retard ? Le praticien n'ayant pas pu faire autrement. Faut-il penser que ce type de demande de remboursement n'est pas une priorité, ou provient-il d'un manque d'effectifs au service santé ? »

Madame France JANUEL, Directrice adjointe, prends la parole pour apporter une réponse.

Effectivement, nous avons eu un retard de près de trois mois pour le remboursement ; un problème de numérisation de la feuille de soins papier est intervenu et celle-ci a dû être renumérisée avec des délais de traitements allongés, cumulés à des effectifs restreints en santé du fait de la période estivale.

Je confirme que le traitement des FS papier n'est pas priorisé par rapport au traitement des signalements de feuilles de soins électroniques, aux ouvertures de droits.....

Il faut rappeler qu'en termes de délai de remboursement que de sécurisation du remboursement, il faut privilégier les feuilles de soins électroniques qui sont gérées en 1 jour.

A ce jour, nous sommes à 1,5 mois de délai de traitement avec objectif à début novembre de passer à 1 mois max.

Monsieur Donnay ajoute qu'il est important d'utiliser les fiches « contact » afin de faire remonter ces dysfonctionnements. Il compte sur les délégués pour nous faire ces signalements.

2 – Confédération Paysanne :

1^{ère} question :

Depuis la loi du 21 décembre 2021, une personne ne peut conserver le statut de conjoint collaborateur pendant une durée supérieure à cinq ans, en tenant compte de l'ensemble des périodes et des entreprises au titre desquelles elle a opté pour ce statut.

Bien que nous soyons conscients de l'importance pour chacune et chacun de posséder un statut apporte des améliorations en termes de droits sociaux, de nombreuses fermes avaient opté pour que l'une des 2 associé.es prennent ce statut pour des raisons économiques.

Le passage unilatéral et imposé du statut de conjoint collaborateur à celui de chef.fe d'exploitation imposant un différentiel important du coût des cotisations peut ainsi remettre en cause la viabilité économique de certaines fermes et aller jusqu'à occasionner l'arrêt de certaines activités agricoles, ce qui serait une catastrophe pour le secteur agricole

Alors que nous demandions que cette décision concernant la limitation dans le temps de ce statut de conjoint collaborateur **soit accompagnée d'un calcul plus juste des cotisations**, fondé sur davantage de progressivité en fonction du revenu :

- **Nous questionnons donc la MSA Ardèche/Drôme/Loire afin de savoir si une telle réflexion sur la progressivité des cotisations est en cours ?**
- **Si oui, où en est ce travail et quelles propositions seront faites aux paysannes et paysans dans cette situation ?**
- **Sinon, comment assumerez-vous et accompagnerez-vous l'arrêt de l'activité agricole de celles et ceux qui ne pourront payer le différentiel de cotisations sociales ?**

Réponse :

Madame Nadine COURSIN, Directrice Adjointe, apporte les éléments de réponse.

Par votre question écrite du 4-10-2022, vous évoquez la situation des collaborateurs d'exploitation ou d'entreprise agricole et nous questionnez sur les mesures d'accompagnement de la limitation de ce statut à 5 ans, depuis le 1^{er} janvier 2022.

En effet, la Loi Chassaigne a prévu une limitation à 5 ans du statut de collaborateur à compter du 1^{er} janvier 2022.

Ainsi :

- Les collaborateurs bénéficiant de ce statut avant le 1^{er} janvier 2022 continuent d'en bénéficier pendant 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022, soit jusqu'au 31 décembre 2026 au plus tard.
- Ceux affiliés depuis le 1^{er} janvier 2022 bénéficient de ce statut pendant une durée de 5 ans à compter de leur date d'affiliation.

Cette Loi dispose qu'à l'issue de la période de 5 ans, les personnes concernées devront, si elles continuent de travailler de façon régulière sur l'exploitation, opter pour un statut de :

- Salarié de l'exploitation
ou
- Chef d'exploitation ou d'entreprise agricole (soit en tant que Co exploitant, soit en tant qu'associé exploitant dans un cadre sociétaire)

Cette mesure amènera de fait les exploitations et entreprises sur lesquelles collabore aujourd'hui un conjoint à se questionner sur le futur statut de ce collaborateur.

Nous pouvons toutefois partager l'intérêt de cette disposition qui :

- Limite l'éventuelle situation de dépendance économique du collaborateur à l'égard du chef d'exploitation ou d'entreprise agricole
- Permet aux assurés concernés de s'ouvrir de véritables droits sociaux au cours de leur vie professionnelle et lors de leur retraite.

Sur notre territoire ADL, 900 personnes ont un statut de collaborateur d'une des 14 000 exploitations et entreprises agricoles.

Le délai de 5 ans laisse toutefois le temps de la réflexion et de la prise de décision par les entreprises concernées. La réflexion peut et doit d'ores et déjà être intégrée et prise en compte dans le prévisionnel des futures installations ou collaborations.

La MSA ADL accompagnera évidemment ses ressortissants placés devant ce choix. Un éclairage sur les impacts en termes de couverture sociale comme pour ce qui concerne les cotisations sociales de la structure pourra être apporté à chaque situation.

Une mesure prenant effet au 1^{er} janvier 2022 permet de participer d'ores et déjà à l'amortissement du coût que pourrait représenter la mesure que nous évoquons. Elle répond d'ailleurs au principe de progressivité du calcul des cotisations que vous demandez.

Il s'agit de la réduction dégressive de la cotisation d'assurance maladie des exploitants agricoles (AMEXA). En effet, dès les cotisations de cette année 2022, la cotisation AMEXA est supprimée pour tous les exploitants dont le revenu d'activité est inférieur à 16 454€ (40% du plafond annuel de la sécurité sociale - PASS).

Elle sera dégressive (de 0% à 6,5%) pour les revenus compris entre 16 454€ et 45 250€ (40 à 110% du PASS) et s'établira à 6,5% pour les seuls revenus supérieurs à 45 250€ (110% du PASS).

Je rappelle par ailleurs au souvenir de tous qu'il y a quelques années une mesure analogue a limité à 5 ans également le statut des aides familiaux.

Si elle avait alors soulevé les mêmes questions et craintes, l'intérêt de cette mesure n'est aujourd'hui plus un sujet et la communauté des exploitants agricoles a su l'intégrer comme je suis sûr qu'elle saura le faire pour les collaborateurs à qui nous devons assurer un niveau de protection sociale à la hauteur de leur engagement dans notre beau métier.

2^{ème} question :

Fin 2021/début 2022, en application de la Loi n° 2020-839 du 03/07/20 dite loi « Chassaigne 1 », les paysan.nes d'Ardèche, Drôme et Loire ont pu constater le montant sur leur propre pension de la revalorisation annoncée depuis tant d'années des retraites agricoles à hauteur de 85 % du SMIC.

Pour beaucoup ce constat fut un constat d'incompréhension devant les sommes octroyées ou pire par l'absence totale de revalorisation (pour des raisons multiples : durée de carrière, écrêtement des retraites précisant que le total des ressources ne doit pas dépasser 85 % du SMIC, autres ressources prises en compte...).

Ces différences de calculs se traduisant par des situations individuelles très différentes d'un.e pensionné.e à l'autre. Elles sont reçues très difficilement, perçues dans de nombreux cas comme injustes en comparaison des annonces répétées du gouvernement, et sont d'autant plus inacceptables qu'elles sont subies sans explications ni des calculs, ni des raisons qui en sont à l'origine.

Nous questionnons donc la caisse MSA Ardèche /Drôme / Loire afin de savoir

• Comment la MSA Ardèche Drôme Loire a-t-elle communiqué auprès des retraité.es sur les montants touchés par chacun.e suite à cette période de revalorisation ?

• Pourquoi la notifications de paiement de retraite permettant notamment de connaître le détail du calcul des ressources prises en compte, au cas par cas, n'est-il pas communiqué à chaque pensionné individuellement ?

En réponse, Madame Nadine COURSIN indique :

Au plan national, la communication sur le dispositif Loi Chassaigne a été réalisée sous forme d'information générale mais également individualisée et ciblée suivant deux façons :

- Sur le site de la MSA et de la presse agricole, la mesure reprenant sa portée et les conditions d'éligibilité a été déclinée ?

- Pour les bénéficiaires : Chaque assuré éligible à la mesure, et dont le montant brut de la retraite NSA a été revu à la hausse pour un montant supérieur à 10 euros, a reçu un courrier d'information émanant du ministre de l'agriculture accompagné d'un courrier personnalisé communiquant le montant de la revalorisation accordée.

(L'attribution de cette mesure ne donne pas lieu à notification compte tenu qu'aucune demande de l'assuré n'est requise pour en bénéficier).

Au plan local, une équipe spécialisée de 4 personnes issues du service retraite a répondu aux questions des assurés s'interrogeant sur les conditions d'octroi et/ou de calcul de la mesure.

Au cas par cas la situation individuelle du retraité a été prise en compte pour apporter une explication. Cette action s'est étalée sur 2 mois, de novembre à fin décembre 2021.

Cette démarche a été poursuivie de janvier au 19/04/2022 en intégrant le dispositif Loi Chassaigne 2. Ainsi, ce sont 807 contacts qui ont été réalisés :

- 84 courriers entrant,
- 123 mails libres sortant,
- 25 accueils physiques,
- 500 appels entrant,
- 75 appels sortant.

Monsieur Jouve ajoute que nous avons 104 094 retraités et on lui a fait remonter dans d'autre instance que certains retraités souhaitent avoir le détail du calcul de leurs retraites. Chaque carrière est différente, chaque vie est différente.

Les ressources de la caisse ont évolué. Dans les circonstances actuelles, il est compliqué d'envoyer 104 094 courriers à nos retraités, le coût serait trop élevé.

Il en profite pour saluer les présidents des sections départementales des anciens exploitants : M. Auberger et Mme Charrignon qui sont présents dans la salle.

Monsieur Auberger intervient et précise effectivement que lors de la dernière AG des anciens de la Loire (où il y avait 130 représentants), et lors du séminaire région AURA, Il a été remonté un certain nombre de lacunes dans ces lois.

En particulier, par rapport à la loi Chassaigne 1, qui prévoit une retraite à hauteur de 85% du SMIC, mais cette loi ne peut s'appliquer aux exploitants qui réalisent des heures de travail par ailleurs et qui n'ont pas liquidé l'ensemble de leurs droits.

En ce qui concerne, la Loi Chassaigne 2, M. Auberger souligne les limites de la réglementation notamment en matière de réversion et de la comptabilisation de l'augmentation de 10% du montant de la retraite pour les personnes ayant 3 enfants ce qui a eu pour conséquence de réduire le montant réel de l'augmentation.

C'est effectivement toujours des cas très individuels. Il est difficile de répondre à des questions de façon générale pour ces cas.

Au niveau de notre caisse ADL par le biais des fiches contact cela a permis de répondre individuellement à un certain nombre de questions et d'après ce qu'il a entendu au séminaire régional cela n'a pas été le cas dans toutes les caisses.

Il confirme que les retraités souhaitent avoir par écrit les réponses demandées et précise qu'il est important de répondre à leurs questions. Il faut les prendre en considération, au moins pour les personnes qui n'ont pas internet et qui en font la demande.

Monsieur Donnay remercie Monsieur Auberger sur les propos soulignés qui sont importants ainsi que la difficulté de compréhension de la réforme.

Il précise qu'il n'y a pas eu de dysfonctionnement de la MSA, la MSA a fait une application juste de la loi. La problématique est la compréhension de la loi et non l'action de la MSA.

Il confirme qu'il serait bien que nous puissions expliciter mieux le montant des retraites mais rappelle aussi qu'il faut réduire de 25% tous les 5 ans nos dépenses de fonctionnement. Aujourd'hui nous ne pouvons pas envoyer un courrier à chaque adhérent retraité.

Cependant, Monsieur Donnay ajoute pour les personnes n'ayant pas internet, que nous avons 76 France services sur le territoire partenaires de la MSA, avec des conseillers numériques, qui peuvent accompagner chaque adhérent et aider à consulter et imprimer le détail des retraites.

Il invite l'ensemble des adhérents à fréquenter les France services, ce sont de très bons outils qui vous permettent d'avoir un accueil de premier niveau au plus près de chez vous.

Monsieur Sivardière, représentant administrateur de collège 2 du côté des organisations syndicales des salariés, intervient et précise qu'ils sont très sensibles à l'aspect retraite des agriculteurs et des salariés.

Il souhaite saluer le travail des sections des anciens, des retraités, des organisations syndicales. Il cite notamment Maurice Souche présent à l'AG. Ils accompagnent les adhérents et font le relais avec le service MSA à travers les fiches contact.

Il ajoute qu'il y a la retraite des non-salariés, agriculteurs, salariés, chacun cotise et précise que dans les tableaux des cotisations vu précédemment, la retraite des salariés contribue très largement.

Il ne faut pas oublier, à la MSA, les salariés c'est important. Il ajoute que la majorité des ressortissants sont aussi des salariés agricoles y compris des retraités.

Maurice Souche secrétaire général de la CFDT retraité Drôme Ardèche intervient et précise qu'il utilise très souvent la fiche contact et remercie le service mutualiste et notamment Corinne Laplaige qui réponds rapidement (obligation de réponse dans les 5 jours)

Il confirme un dysfonctionnement dans les retraites.

Par exemple, il intervient auprès des nouveaux retraités et leurs demandes de déposer leurs dossiers 5 à 6 mois avant départ en retraite :

1er problème : Trouver un interlocuteur pour déposer le dossier retraite

2ème problème : Il est compliqué d'avoir un écrit de la part de la MSA, les agents ont peut-être consigne de ne répondre qu'oralement.

Il ajoute, pour les retraites, depuis la loi de 2015, il y a ce qu'on appelle le paiement provisoire. Il attire l'attention des nouveaux retraités de bien vérifier au niveau de la régularisation si la régularisation s'effectue à partir du premier jour de retraite.

Là aussi il demande une explication par écrit, qu'est-ce que le paiement provisoire ?

Les retraités attendent de la MSA des informations.

Les permanences ne sont pas toujours à la porte pour ceux qui habitent dans les campagnes.

Les retraités salariés représentent plus de $\frac{3}{4}$ des retraités (en nombre et en montant) une attention particulière doit être apportée là-dessus.

Monsieur Donnay rappelle que pour les retraites, comme dit dans le rapport activité, la MSA ardèche Drôme Loire liquide les dossiers à 87% à échéance. Ce qui positionne notre caisse parmi les meilleures, tout régime confondu.

Gerard Gallot, représentant des non-salariés agricoles, intervient et a le sentiment que les ressortissants qu'ils soient salariés ou non-salariés doivent être traités de la même manière par la MSA. Sur les fiches contacts, étant nouveau délégué il atteste aussi de son côté que cela fonctionne très bien et remercie les équipes.

Il revient sur les crises agricoles et remercie le travail des équipes de Mme Coursin et M. Donnay qui ont accompagné de manière très forte le monde agricole notamment sur le dossier GEL 2021. Il regrette qu'un certain nombre de dossier n'aient pas encore été payés. Aujourd'hui certains ne sont pas encore indemnisés en lien avec un changement des règles initiales et ce n'est pas de la responsabilité de la MSA.

Les crises sont nombreuses il y a encore des dossiers cette année (grêle, sécheresse, Ukraine,..), sur l'aspect administratif et technique, il y a des difficultés et il faut donner les moyens à nos agriculteurs quel que soit leur âge de les accompagner.

Puis M. PATTIN Michel, Délégué Roannais Loire collège 2, a une question sur le problème des investissements. En effet, il semble que la MSA aura de plus en plus de difficultés financières en particulier au niveau des frais de fonctionnement.

Lorsque nous investissons, est-ce que l'amortissement rentre en charge donc si des frais financiers, qui paye les investissements ?

L'ancien siège Loire à St Priest En Jarez qui au niveau emplacement local devient de plus en plus vide et un bâtiment n'a peut-être pas suivi un renouvellement d'équipement adapté.

N'y a-t-il pas une crainte à terme que ce bâtiment disparaisse de la MSA ? mais de nous les ligériens ?

M. Donnay répond que cette question est pertinente et d'actualité. Ce sujet a d'ailleurs été traité en Conseil d'Administration la semaine dernière. Le CA avait les mêmes inquiétudes. Il rassure et confirme, il y aura un site MSA dans la Loire.

C'est un point actuellement négocié avec la CCMSA. Nous devrions avoir une réponse extrêmement rapide.

Concernant le financement de l'immobilier nous avons au niveau de la sécurité sociale un organisme qui s'appelle l'UCANSS (Union des caisses nationales de sécurité sociale) et gère tous les projets immobiliers. On ne peut pas investir comme on veut, c'est l'UCANSS et la CCMSA qui pilotent.

Et enfin intervention des JA :

Une question concernant le versement automatique des prestations, annoncé par le Président Macron, auquel chacun a le droit, où en est-on ?

Car on parle de phobie administrative mais celui-ci pense plus à une surabondance de demande de dossiers, il indique qu'ils passent plus de temps à remplir des dossiers qu'à faire leur propre travail (les JA, les salariés,..) On a tous droit à des prestations sociales.

M. Donnay réponds qu'effectivement on a tous des droits. Il rappelle aussi que l'on a tous des devoirs. Ainsi pour qu'un système de protection sociale fonctionne, certes il y a des droits à des prestations et il y a aussi un devoir de cotisations.

M. Donnay précise que 10 CAF expérimenteront à partir du 1^{er} janvier 2023 le versement automatique des prestations.

Rapport Moral du Président

Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs les délégués,
Mesdames, Messieurs de la presse,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

C'est avec grand plaisir que je vous accueille aujourd'hui pour notre Assemblée Générale en Drôme à Barbières sur les contreforts du Vercors dans cette magnifique salle « empreinte de magie » ! Alors, merci à vous d'être venus nombreux à ce rendez-vous annuel. Et, je ne vous cache pas, que ce mode de fonctionnement en présentiel reste vraiment plus propice à l'échange et à la convivialité.

Monsieur le Directeur Général, vous avez fait une présentation complète sur le fond de l'activité de notre MSA et son actualité sociale et je vous en remercie. En lien et dans le contexte actuel, je vous propose d'axer mon intervention sur l'engagement de notre organisme envers les plus fragilisés car nous vivons aujourd'hui une période complexe parsemée de crises, dans laquelle une crise s'ajoute à une autre crise. La pandémie a bouleversé nos vies et notre économie, les aléas climatiques (grêle, sécheresse) impactent de plein fouet nos agriculteurs, enfin la guerre en Ukraine a des conséquences dramatiques sur le fonctionnement de nos exploitations avec une hausse jamais vue des prix des énergies. Enfin dernièrement, des conflits sociaux dans les dépôts de carburants ont rajouté une contrainte supplémentaire au quotidien. C'est dans cette actualité plus que chargée que se déroule aujourd'hui nos travaux mais c'est en se serrant les coudes et en agissant que nous pouvons ne pas nous laisser envahir par la morosité et je pense qu'aujourd'hui il faut s'aider pour affronter les difficultés.

Nos agriculteurs sont en souffrance et certains pourraient penser que nous faisons l'autruche ! Lequel d'entre vous n'a pas déjà entendu « à la MSA vous êtes uniquement bons pour encaisser des cotisations ! », nous sommes en train de changer cette image **car oui la MSA est bien consciente des difficultés de la profession et elle met tout en œuvre avec les moyens** qui lui sont alloués pour accompagner ses agriculteurs et ses salariés agricoles en grande difficulté financière.

Notons aussi que la tendance actuelle est plutôt de regarder ce qui ne va pas au lieu de regarder ce qui va. Alors, essayons ensemble aujourd'hui de changer notre regard et pour cela je vous propose de faire un tour d'horizon de l'action d'accompagnement de la MSA dans la proximité au service de nos ressortissants.

Premièrement, c'est déjà en déclinant toutes les politiques d'accès aux droits sociaux dans les délais que la MSA agit. Ces politiques seront complétées par les actions mises en place dans le cadre de notre Plan d'action sanitaire et sociale ADL 2025 qui a pour objectif d'apporter et avec l'intervention des travailleurs sociaux une réponse dans l'urgence.

J'y reviendrai tout à l'heure. Mais la MSA intervient également sur le champ de la santé avec ses médecins, infirmiers au service de la population agricole :

- en matière de prévention santé et d'accès aux soins sur les territoires aux côtés des partenaires car, quand on est en bonne santé, on est plus armés pour aborder les difficultés.
- en matière également de santé et sécurité au travail, c'est ainsi que conseillers en prévention des risques professionnels et équipe médicale accompagnent sur le terrain les exploitations et leurs salariés en mettant en place des actions locales adaptées aux besoins pour préserver la santé dans le travail.

Enfin, nous mettons en place une politique de recouvrement de cotisations, adaptée bien sûr à chaque situation. Vous savez, la procédure contentieuse n'est pas une fin en soi, c'est un échec car cela veut dire souvent que le problème n'a pas été suffisamment détecté en amont... donc les services de la caisse travaillent ensemble pour détecter, anticiper suffisamment les situations difficiles tant qu'il est encore temps, car dans la détresse, la personne en difficulté ne fera souvent pas le premier pas vers la caisse.

Enfin, n'oublions pas que nous « élus » représentants d'un organisme social, nous avons aussi un grand rôle à jouer dans l'accompagnement que nous effectuons au quotidien :

- dans notre rôle de relais avec la caisse bien sûr
- mais également dans notre rôle de communicant sur la protection sociale portée par la MSA qui se différencie des autres organismes par un accompagnement de plus en plus personnalisé et une présence solide sur les territoires avec les élus et services de la MSA sur le terrain.

Mais bien sûr, pour mener à bien ces missions, il faut que nous ayons les moyens de fonctionner ! Et nous le faisons entendre... régulièrement à nos pouvoirs publics.

Le Conseil d'administration et la Direction de la caisse souhaitent aller encore plus loin dans la proximité, comme vous l'a indiqué le Directeur Général. A l'heure où les permanences des organismes ferment en milieu rural, nous avons, nous, l'ambition de renforcer notre présence dans nos accueils ! Chacun doit pouvoir rencontrer librement la MSA en cas de difficultés, car nous sommes convaincus qu'à l'heure d'internet et avec du recul, il est vraiment nécessaire de renforcer notre présence physique sur les territoires afin de permettre aux personnes rencontrant des difficultés d'accéder rapidement aux services de la MSA.

Ainsi, je souhaiterais illustrer mon propos par 2 points importants, en lien avec le sujet :

- La gestion des crises agricoles
- La mise en place de notre politique d'action sanitaire et sociale de la MSA avec le PASS 2025

Il nous faut assurer la gestion des crises agricoles qui se succèdent !

Nous sommes dans la gestion de l'urgence ! Et nous sommes toujours au rendez-vous sur ces sujets. Pour amortir les difficultés que peuvent connaître les exploitations et entreprises agricoles, la MSA apporte un soutien financier par une prise en charge de cotisations. Mais c'est aussi, un accompagnement humain que nous mettons en place lorsque la situation l'exige comme par exemple lors de l'épisode de gel d'avril 2021 avec une mobilisation de tous les services de la caisse pour appeler les exploitants potentiellement touchés (2642 appels téléphoniques effectués).

C'est également, la participation de la MSA au côté des partenaires agricoles pour accompagner les problèmes de certaines filières qui permet aussi de jouer un vrai rôle d'accompagnement, sans se substituer bien entendu aux acteurs économiques.

Rappelons que l'année 2021 a permis d'aider globalement près de 1280 exploitants sur nos 3 départements en leur allouant 1.94 millions d'euros de prise en charge de cotisations.

Enfin, je souhaitais revenir sur les crises actuelles, celles de 2022 et faire un petit rappel des dispositifs d'aides mobilisables ces dernières semaines :

• Le dispositif de droit commun

Il permet de venir en aide au cas par cas aux chefs d'exploitation ou d'entreprise confrontés à des problèmes de trésorerie (conséquences d'intempéries, de problèmes sanitaires, de crises sectorielles, de problèmes familiaux ou de santé...) et non à des difficultés structurelles. Un dispositif financé sur les fonds d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA et soumis au plafonnement de minimis.

Le dossier est à retourner dûment complété à la MSA au plus tard le 20 octobre 2022 (aujourd'hui) pour une étude et prise en charge avant la fin de l'année.

L'enveloppe nationale est de 30M€, répartie en 2 dotations. Seule la 1^{ère} dotation a été notifiée à ce jour. La 2^{nde} le sera dans les semaines à venir. Elle est de 284 000€ pour notre Caisse.

- **Le dispositif sécheresse 2022**

Une enveloppe sera dédiée à l'accompagnement des exploitants et employeurs ayant subi fortement l'épisode de sécheresse 2022. Les modalités de demande et d'octroi de ces prises en charge obéiront aux règles et procédures classiques des prises en charge de cotisations.

- **Le dispositif de la crise porcine,**

Un dispositif spécifique pour compenser les pertes importantes subies entre le 1^{er} septembre 2021 et le 28 février 2022 par la filière porcine (hausse des charges et diminution des revenus). Une enveloppe spécifique de 20 millions d'€ dédiée à la prise en charge des cotisations des éleveurs de la filière porcine, dans le cadre du plan global de sauvetage. La répartition par territoire est à venir. 47 dossiers ont été déposés dans notre caisse.

- **Enfin le plan de Résilience économique et social lié à la crise ukrainienne mis en place par le gouvernement** destiné à protéger les entreprises contre les effets économiques de la guerre en Ukraine.

Ce plan prévoit notamment un dispositif de prise en charge de cotisations sociales des exploitants agricoles confrontés à des difficultés de paiement liées à la guerre en Ukraine.

Y sont notamment éligibles les entreprises ayant supporté, entre le 1^{er} mars et le 30 septembre 2022, un surcoût d'au moins 50% des coûts sur un ou plusieurs postes de dépenses touchés par la situation en Ukraine (carburant, gaz, électricité, engrais, alimentation animale, emballages ou tout autre poste impacté sous réserve de produire des justifications).

Ce dispositif est cumulable, sous conditions, avec l'aide « alimentation animale ».

L'enveloppe nationale s'élève à 150 millions d'euros. Elle sera à répartir sur le territoire en fonction des besoins.

Le 2^{ème} point porte sur la mise en place de la politique d'action sanitaire et sociale de la MSA : Nous devons mieux faire connaître nos actions !

Nous venons d'élaborer notre nouveau plan d'action sanitaire et sociale 2025 qui fixe pour les 4 ans à venir les engagements de notre MSA. Il a été élaboré avec en toile de fond un contexte économique et social difficile. Défini par notre Conseil d'administration, il est l'aboutissement d'un travail de longue haleine, d'un travail de terrain et de collaboration avec les élus MSA qui a permis de structurer notre offre autour d'enjeux spécifiques propres à nos 4 publics prioritaires que sont la famille, les jeunes, les actifs fragilisés et les séniors. A ceux-là, se sont rajoutés les enjeux transversaux qui concernent tous les publics : l'accès aux soins, à un logement, au numérique et à la mobilité.

Ce plan s'articule autour de 2 objectifs complémentaires :

- L'accompagnement direct de nos adhérents et de leurs familles
- Le développement social local au service des territoires ruraux

La première approche, c'est la mise en place d'une offre de services et de prestations complémentaires aux prestations légales à l'attention de nos ressortissants agricoles en situation de fragilité, confrontés à des difficultés professionnelles liées à un problème de santé, à un facteur extérieur (crises agricoles...), difficultés du foyer liées à une rupture ou encore à des situations de maladie, de handicap ou de vieillissement... Aujourd'hui, à titre d'exemple un soutien financier, une aide au pouvoir d'achat de nos ressortissants vient d'être décidé par le Conseil d'administration. Avec une enveloppe dédiée de 720 000 € sur les fonds propres d'action sociale (montant doublé par rapport à l'aide 2021). Cette aide exceptionnelle d'un montant de 80 € par foyer est

distribuée ces jours-ci sous forme de Chèques d'Accompagnement Personnalisé pour l'achat de produits alimentaires, d'hygiène, d'énergie et de petits équipements pour l'habitat.

La deuxième approche consiste à porter le développement de projets et de services sur les territoires ruraux : je citerai les chartes de solidarités des aînés que nous avons menées aux Vans (07), à Dieulefit (26) ou encore à Noirétable (42) qui permettent de recréer du lien social. Et pour les familles, la mise en place du nouveau dispositif MSA « Grandir en milieu rural » qui a remplacé les Contrats enfance jeunesse portés avec les CAF. Dédié aux territoires les plus fragiles, il a pour volonté le rééquilibrage des territoires dans l'accès aux structures et services enfance-jeunesse. C'est un dispositif d'envergure au service des familles, un soutien financier de 600 000 euros cette année et à priori renouvelable chaque année jusqu'en 2025. Il permet aux collectivités et associations de bénéficier d'un accompagnement de la MSA pour la mise en œuvre de leur politique enfance-jeunesse sur les territoires et d'un soutien financier pour la réalisation de leurs actions (accueil petit enfance, équipement numérique, formations...).

Enfin pour conclure, toujours sur le volet social le soutien aux populations c'est **l'engagement de la MSA dans le plan du mal-être agricole.**

Forte de son expérience dans le repérage de signes précurseurs de crise et en lien avec la feuille interministérielle, la MSA s'est engagée à déployer le programme de prévention du mal-être en agriculture qui vise à mieux repérer, orienter et accompagner les populations concernées. Nous devons structurer un réseau de sentinelles dans chaque département, c'est en cours et pour cela, vous serez également sollicités et formés en tant qu'élus MSA pour contribuer à ce réseau de solidarité. Pour rappel, une sentinelle est une personne formée qui, à titre bénévole dans le cadre de ses missions, repère les signaux de mal-être ou risque suicidaire et sait comment orienter les personnes.

En conclusion, je souhaiterais réaffirmer aujourd'hui toute ma confiance en la MSA, vous dire que nous pouvons compter sur la direction et l'ensemble du personnel de notre caisse qui travaillent avec sérieux et savent s'adapter en permanence pour porter nos projets et être à l'écoute des besoins de nos ressortissants.

Vous avez pu mesurer, à travers mes propos, que je croyais en la MSA car nous avons su déjà par le passé mettre en œuvre des transformations conséquentes, difficiles mais indispensables pour s'adapter au monde qui change et là, nous saurons être présent pour soutenir nos adhérents en difficulté.

Je termine avec ces 3 mots : Respecter, valoriser, inclure voilà les 3 axes que je vous propose pour cadrer notre vie mutualiste.

Une devise tirée du livre : Une terre promise de Barack OBAMA

Je vous remercie pour votre écoute !

Résolutions du Conseil d'Administration

Le Président Henry JOUVE propose le vote de résolutions et appelle M. METTON et M. MUCHIELLI pour les lire.

AG 2022 - Résolution N° 1 (lue M. METTON)

Les élus de la MSA Ardèche Drôme Loire, délégués et administrateurs, souhaitent attirer fortement l'attention des pouvoirs publics sur la situation particulièrement difficile de l'agriculture sur les trois départements.

En effet, après la sécheresse, la grêle et le COVID en 2020, le gel du siècle et toujours le COVID en 2021, nos exploitants et nos salariés sont à nouveau durement touchés en 2022 avec une nouvelle sécheresse, des épisodes de grêle d'une rare violence, des attaques de loups, auxquels s'ajoutent les conséquences économiques dramatiques de la guerre en Ukraine, avec notamment une hausse spectaculaire et jamais vue des prix des énergies.

Dans ce contexte particulièrement anxiogène, les élus de la MSA estiment qu'il est de leur responsabilité d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur le moral très détérioré de nos adhérents, et ce quelles que soient les filières. La cessation d'activité apparaît comme une échappatoire de plus en plus souvent évoquée, alors même que la pyramide des âges amènerait à perdre 55% des nos exploitants dans les 10 années à venir.

Face à cette situation, et afin d'accompagner les agriculteurs ayant épuisé leurs ressources personnelles et économiques, et dans un état de fatigue profond, la MSA Ardèche Drôme Loire met en œuvre des politiques d'accès aux droits sociaux, d'action sociale, de santé au travail et de recouvrement, adaptées à chaque situation.

En conséquence, face à la gravité de la situation, les élus de la MSA appellent à une mobilisation accrue de tous les services de l'Etat et des départements, ainsi que de l'ensemble des représentants de la profession et ses partenaires.

- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**
- **POUR : 148**

AG 2022 - Résolution N°2 (lue par M. MUCCHIELLI)

Les élus de la MSA Ardèche Drôme Loire, délégués et administrateurs, dans ce contexte économique et climatique particulièrement anxiogène, réaffirment la nécessité impérieuse d'un régime de protection sociale dédié aux acteurs du monde agricole, exploitants et salariés, aux fins de garantir la sécurité et l'autonomie alimentaire du pays.

Cette protection sociale, véritable guichet unique porté par la MSA, qui accompagne ses adhérents à toutes les étapes de la vie (famille et enfance, santé, vieillesse), passe par une présence territoriale solide portée par son réseau d'élus.

A ce titre, les élus de la MSA demandent à l'Etat de garantir le fonctionnement territorial des MSA par des dotations budgétaires suffisantes permettant notamment une réelle vie mutualiste.

- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**
- **POUR : 148**

Intervention du sociologue M. PURSEIGLE

Monsieur François PURSEIGLE, Sociologue des mondes agricoles, professeur des universités en sociologie à l'Institut National Polytechnique de Toulouse et membre permanent de l'UMR INRA AGIR INP-INRA AGIR, a présenté « De nouvelles formes d'entreprise agricoles pour de nouveaux défis » (cf Annexe 2)

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

M. Henry JOUVE, Président de séance, constatant que tous les points de l'ordre du jour ont été abordés et qu'aucune intervention n'est plus sollicitée, remercie les délégués.

Puis, M. le Président Henry JOUVE déclare la séance levée à 13 heures.

Fait à Valence, le 20/12/2022

La Secrétaire de séance,
Le Directeur Général,

François DONNAY

Le Président,

Henry JOUVE

